



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CHARENTON-LE-PONT



Inclusion, diversité, équité, les trois valeurs du Bao Pao, la joie en plus

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Centre Alexandre Portier
21 bis, rue des Bordeaux
94220 CHARENTON-LE-PONT

Rapport d'activités 2024 C.C.A.S. Charenton-le-Pont

28 756 habitants (RP2022)
(30 053 en 2018)

342 naissances
(448 en 2016)
Etat Civil

13 866 ménages (RP 21)
(14 168 en 2017)

**4 476 Familles
avec enfant <25 ans**
(RP21)
(4 689 en 2017)

**1 245 Familles
monoparentales**
(RP21)
(1 177 en 2017)

**6 319 âgés
de + 60 ans** (RP21)
(6 109 en 2017)

**3010 personnes avec
ressources < seuil de
pauvreté** (RP21)
(3 027 en 2017)

Chiffres Insee RP

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distincte de la commune. Selon l'Article L.123-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, **le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Le développement social est une stratégie territoriale, qui consiste à agir sur l'environnement économique et social des habitants, dans le cadre d'une conception globale, qui implique d'ajouter aux dimensions de protection et de promotion, la dimension du pouvoir d'agir individuel et collectif, afin que l'action sociale soit plus préventive, participative et inclusive.

Pour un service optimal aux usagers, le CCAS est une organisation qui s'appuie sur :

Une méthode de travail,

S'appuyant sur l'accueil et l'écoute des habitants complétés par l'analyse des besoins sociaux, le CCAS crée et met en œuvre des actions au bénéfice des habitants grâce à une réflexion partagée, au suivi et à l'évaluation de chacune d'elles.

Des professionnels engagés,

La crise sanitaire a pointé l'importance de l'engagement de proximité des collectivités territoriales auprès de la population. Dans une dynamique nationale et locale de vieillissement de la population, le « **pôle santé autonomie** », avec 9.7 ETP (8.7 en 2023) est chargé de renforcer l'offre santé corrélée à l'offre de soutien à domicile. Il permet d'améliorer la fluidité des parcours sur le territoire en relation étroite avec les institutions publiques et privées.

Le « **pôle de développement social** » avec 6.8 ETP (7,8 ETP en 2023) continue sa mission d'accueil, d'accompagnement des publics, d'animation des coordinations des partenaires et porte une attention particulière aux publics « invisibles » et « perdus de vue » en favorisant la démarche d'aller-vers.

Les actions de soutien à la parentalité (2 ETP) sont renforcées avec la création en 2024 de la « **Parent'aise** », lieu d'accueil parents/enfants, la labellisation en 2023 du centre Portier comme « Maison des 1000 jours » et « Centre Ressources Parentalité » après l'intégration au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) et la mise en œuvre du Contrat local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Ces services opérationnels sont soutenus par les « **ressources partagées** » du pôle des Solidarités (avec la Petite Enfance) composées de l'assistance administrative, des finances et de la direction. (4 ETP).

Une offre de partenaires en évolution,

Le Centre Alexandre Portier accueille le CCAS, la Direction de la Petite Enfance et son relais, la PMI départementale ainsi que des permanences (Intervenante sociale en commissariat, Assistantes Sociales du Département, écrivains publics de l'Association des Familles de Charenton (AFC), médiation familiale de l'UDAF et de l'association « Espace Droit Famille » et psychologue) et une permanence d'accueil des services départementaux.

LE CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale

1 : L'élection de domicile, une adresse administrative afin d'accéder aux droits sociaux

En application de l'Article L 264-1 du code de l'action sociale et des familles, les C.C.A.S. doivent délivrer une attestation d'élection de domicile aux personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune.

Cette domiciliation permet de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier, de protéger la correspondance dans certains cas d'emprise ou de conflit familial. C'est une porte essentielle d'accès aux droits qui permet la réalisation de démarches administratives, fiscales, citoyennes telles que titres d'identité, impôts, demande de logement, etc.

Elle permet également d'accéder à un suivi social et/ou médical, premier pas vers l'autonomie.

En 2024, Charenton-le-Pont a compté 101 domiciliés au cours de l'année (82 en 2023 / 84 en 2022). Au 31 décembre ils sont au nombre de 57, un chiffre stabilisé au regard des années précédentes et cohérent avec les caractéristiques de la population charentonnaise.

- ✓ Motifs des nouvelles demandes : Rupture d'hébergement (12) / expulsion locative (4) / conflit et rupture familiale (2) / conflit et rupture conjugale (dont divorce) (7) / hébergement par le 115 (5) / logement thérapeutique (1) / sans domicile fixe (9) / sans abris (2) / violence intrafamiliale (1) / protection des enfants (1) / mise en sécurité (2)
- ✓ Motifs des sorties : 14 non-renouvellements à l'expiration (12 en 2024) / 4 radiés car non venus depuis plus de 3 mois (5 en 2024) / 5 Relogements, parc social, parc privé, SIAO (3 en 2024) / 4 refus à la demande de renouvellement

DOMICILIATION							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de domiciliés au 31/12	50	52	52	57	59	60	57
Nouvelles demandes	22	28	34	26	29	45	46
Renouvellements	28	24	18	31	30	37	28
Nb de sortants	18 <i>Dont 6 relogements</i>	21 <i>Dont 5 relogements</i>	28 <i>Dont 12 relogements</i>	17 <i>Dont 9 relogements</i>	25 <i>Dont 9 relogements</i>	22 <i>Dont 3 relogements</i>	27 <i>Dont 5 relogements</i>
Total	68	73	80	74	84	82	101
Nombre de courriers	1 233	1 489	935	1 315	1 493	1 508	1 130

2 : L'accès aux droits sociaux nationaux et la prévention de l'exclusion des droits

Les équipes du C.C.A.S, dans le cadre de leur mission d'accompagnement des Charentonnais à faire valoir leurs droits sociaux, accueillent, informent, orientent, instruisent les demandes et transmettent aux institutions de sécurité sociale (CAF, CPAM, CNAV) et au Conseil Départemental, chef de file de l'Action Sociale. La [transmission numérique des dossiers](#) est désormais très développée afin de [simplifier les démarches et réduire les délais](#) de traitement.

A noter que les usagers réalisent désormais une partie des demandes de façon autonome ce qui entraîne une baisse des sollicitations physiques. L'envoi des pièces par mail devient la norme nécessitant une adaptation des pratiques professionnelles. Néanmoins, les agents doivent consacrer plus de temps aux publics éloignés de la culture numérique.

Cette mission est réalisée par 5 agents qui assurent également l'accueil du Centre Alexandre Portier (4.3 ETP).

ACCES AUX DROITS SOCIAUX	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources et minimas sociaux						
Retraite et complémentaire			9	10	12	13
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	29	18	21	22	20	16
Allocation adulte handicapé (AAH)	7	6	8	7	8	7
Demande RSA	53	37	45	36	18	3
Soutien à l'autonomie						
Aide-ménagère au titre de l'aide sociale	9	6	6	11	7	4
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	23	20	32	27	42	18
Allocation compensatrice (ACTP)	2	3	1	2	0	4
Prestation de compensation du handicap (PCH)	4	9	6	7	5	13
Reconnaissance Travailleur handicapé	5	4	6	10	3	4
Hébergement personnes handicapées	14	4	9	7	3	3
Hébergement personnes âgées	23	25	14	11	14	14
Enquête obligation alimentaire	13	25	14	14	19	20
Logement						
Demandes de logement (création)		58	188	166	161	143
Demandes de logement (renouvellement)			440	364	348	260
Dossiers DALO						49
Santé						
Aide médicale d'État (AME)	10	3	6	7	5	6
Mobilité						
Cartes Mobilité Inclusion	40	38	40	27	39	n.c
Chéquiers Mobilité	22	15	38	0	0	0
Divers						
Successions	25	22	24	23	37	15
TOTAL	279	293	907	751	741	589

En complément des aides légales, le CCAS conçoit et verse des aides sociales facultatives, soutien ciblé de la ville en réponse aux besoins diversifiés de la population

Ces aides demandent une réflexion partagée entre les élus du Conseil d'administration du CCAS et les services afin de répondre au plus près des besoins des Charentonnais tout en maîtrisant la pertinence budgétaire et l'investissement en ressources humaines (simplification des procédures).

A – Les Primes de naissance

Ces primes historiques sont attribuées sans conditions de ressources aux mères de famille âgées de moins de 25 ans lors de la naissance du 1^{er} ou 2^{ème} enfant (153 euros), et aux mères de familles à l'occasion de la naissance d'un 3^{ème} enfant ou au-delà (460 euros).

⇒ 41 primes versées pour un montant de 17 749€ dont 3 mères âgées de moins de 25 ans

29 en 2023 pour un montant de 13 033€
51 en 2022 pour un montant de 23 613€
30 en 2021 pour un montant de 13 493€
30 en 2020 pour un montant de 13 493€
35 en 2019 pour un montant de 16 330€

⇒ **La pertinence de cette aide est à évaluer dans un contexte de diminution des naissances et d'orientation vers le soutien à la périnatalité dans le cadre des « 1000 premiers jours ».**

B – Le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE)

Cette prestation financière mensuelle créée en 2017 permet que la garde individuelle ait un reste à charge égal à celui de la garde en crèche. Elle est versée aux familles ayant des ressources inférieures à 8 000 euros mensuels et compense le surcoût éventuel de la garde individuelle. En 2024 le recours à au SAJE a fortement augmenté malgré une natalité stable. Les familles les moins aisées se saisissent désormais du dispositif. Il sera intéressant de voir si cette tendance se confirme les années suivantes.

⇒ 55 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 85 912€

45 en 2023 pour un montant de 51 356€
42 en 2022 pour un montant de 37 139€
47 en 2021 pour un montant de 50 039€
49 en 2020 pour un montant de 77 757€
65 en 2019 pour un montant de 82 325€

⇒ **La ressource humaine nécessaire à la délivrance de cette aide est estimée à ¼ ETP**

C - Aide à un Projet Educatif, aide aux séjours et bourse aux projets

L'aide au projet éducatif est une prestation financière attribuée par le Conseil d'Administration qui étudie la situation et les conditions du projet concourant à l'éducation ou la formation des moins de 25 ans.

⇒ 6 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 3 313€

17 en 2023 pour un montant de 8 311€
9 en 2022 pour un montant de 9 471€
14 en 2021 pour un montant de 16 011€
11 en 2020 pour un montant de 10 585€
10 en 2019 pour un montant de 8 670€

Ce dispositif se décline également sous la forme d'un soutien financier pour les voyages scolaires.

⇒ 5 familles ont bénéficié de l'aide aux séjours pour un montant de 938€

9 familles pour 1 630 € en 2023
11 familles pour 1 910 € en 2022

Le CCAS encourage les initiatives citoyennes des jeunes Charentonnais âgés de 16 à 30 ans en valorisant leur engagement par un soutien financier à des projets locaux non lucratifs (individuels ou collectifs) de solidarité ou d'amélioration du cadre de vie des Charentonnais. En 2024 le CCAS a participé au financement d'un repas Solidaire organisée par une association.

⇒ 1 projet financé pour un montant de 1 500€

3 projets pour 3 640€ en 2023
1 projet pour 1 500 € en 2022

⇒ ***Une réflexion doit être engagée afin d'élargir le public de ces aides qui ont pour objectif de développer le pouvoir d'agir des plus jeunes au service de tous.***

D - Le Pass'Sport

Cette aide financière est versée depuis 2016 aux familles sous forme de bons à déduire du prix de la cotisation sportive. Son montant est actuellement compris entre 100 et 200€. Elle a pour objectifs de favoriser et faciliter l'accès au sport des plus jeunes, scolarisés en élémentaire ou au collège. En 2024, le bonus 6^{ième} est instauré avec l'objectif d'inciter les élèves de ce niveau - qui participent statistiquement moins que les autres - à poursuivre une activité sportive. Son montant est de 50€ par collégien de 6^{ième} et a été utilisé par 54 élèves. Le taux d'utilisation progresse jusqu'à atteindre 85% les 2 dernières années (contre 75% auparavant).

⇒ 561 enfants ont utilisé un pass'sport en 2024 pour un montant de 66 500€ utilisés

522 en 2023 pour un montant de 67 720€
499 en 2022 pour un montant de 66 190€
411 en 2021 pour un montant de 51 660€
256 en 2020 pour un montant de 28 980€
349 en 2019 pour un montant de 39 160€

⇒ ***2025 sera l'occasion de réfléchir à un bonus supplémentaire pour les familles nombreuses.***

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, notamment les plus fragilisées, le CCAS propose le Pass'activités, aide financière sous conditions de ressources, créée en 2018 et délivrée aux familles monoparentales sous la forme de « chèques loisirs » d'une valeur de 100 euros. Depuis décembre 2024, le bon est désormais d'une valeur de 120€ par enfant âgé de 3 à 18 ans (coût réel de 96€ pour le CCAS), elle permet de bénéficier d'une offre de loisirs à partager en famille (cinéma, concert, parcs d'attractions...).

➔ **255 enfants en 2024**

270 enfants en 2023
190 enfants en 2022
216 enfants en 2021
62 enfants en 2020 (crise sanitaire)
250 enfants en 2019
139 enfants en 2018

Focus sur les aides aux familles

Évolution globale du nombre et des montants des aides financières aux familles

ANNÉE	Nombre total d'aides	Montants versés (€)
2019	665	168 485
2020	478	131 915
2021	878	148 642
2022	1082	183 143
2023	1290	261 863
2024	965	210 575

DONT PETITE ENFANCE	Nombre de naissance	Primes de naissance	Montants versés (€)	Forfait Garde SAJE	Montants versés (€)	Nombre d'aides Petite Enfance	Total Montants versés (€)
2019	412	35	16 330	65	82 325	100	98 655
2020	361	30	13 493	49	77 557	79	91 050
2021	377	30	13 493	47	50 039	77	63 532
2022	341	51	23 613	42	37 139	93	60 752
2023	362	29	13 033	45	51 356	74	65 028
2024	342	41	17 749	55	85 912	96	103 661

DONT ENFANTS SCOLARISÉS	Projet Educatif	Montants versés (€)	Pass' Sport	Montants versés (€)	Pass' Activités	Montants versés (€)	Nombre d'aides Enfance	Total Montants versés (€)
2019	10	8 800	349	39 470	251	20 080	614	68 350
2020	11	10 585	256	27 080	62	4 960	265	42 625
2021	14	16 011	411	49 100	216	17 280	801	82 391
2022	21	12 881	499	70 290	74	5 920	786	89 091
2023	29	13 581	522	67 510	226	18 080	696	99 171
2024	15	5 751	561	68 120	125	10 000	799	83 871

⇒ 2025 sera l'année de lancement du Pass'Mutuelle et de la seconde édition du Pass'Ô Vert

F – Le Pass'Énergie pour lutter contre la précarité énergétique

La lutte contre la précarité énergétique est un défi majeur, car elle touche de nombreuses personnes et familles qui éprouvent des difficultés à se chauffer ou à se loger de manière décente, en raison des coûts de l'énergie ou d'une mauvaise isolation de leur logement (passoire thermique). Cette précarité énergétique peut avoir des conséquences graves sur la santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes concernées.

C'est pourquoi le CCAS de Charenton propose un soutien financier aux familles qui éprouvent des difficultés à régler leur facture énergétique.

Pass'Énergie : Prise en charge de 50% du montant de la dette EDF (aide plafonnée à 500€)
Fond SIPPAREC : Aide financière au paiement des dettes d'énergie
Aides VÉOLIA : Aide financière au paiement des dettes d'eau

Aides aux fluides						
AIDES A L'ÉNERGIE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Enveloppe attribuée au CCAS (SIPPAREC)	3400€	3300€	3921€	3200€	3100€	6 889€
Nb de demandes accordées par le CA	6	5	14	6	5	7
Montant total accordé par le CA	1 282€	1 610€	4 283€	1 316€	1352€	3 015€
PASS'ÉNERGIE						
Nb de demandes				5	35	42
Montant total accordé				3 208€	6746€	9 227€
AIDES VÉOLIA						
Enveloppe attribuée au CCAS			1 300€	1 300€	1 300€	1 300€
Nb de demandes			1	1	1	0
Montant total accordé par le CCAS			285 €	370€	80€	0€
Évolution des montants /N-1		+25 %	+ 183 %	+ 7 %	+ 67 %	+50 %
TOTAL Aides aux fluides attribuées par le CCAS	1 282€	1 610€	4 568€	4 894€	8 178€	12 242€

⇒ **Il est nécessaire de réfléchir à réorienter cette aide en termes de montant, de plafond et de cible.**

G – L'aide à l'achat d'électroménager

Afin de faire face aux besoins fondamentaux des publics les plus fragiles et notamment les personnes bénéficiaires du Complément Mensuel de Ressources de la ville (âgées et en situation de handicap), le CCAS propose depuis 2023 une aide à l'achat d'électroménager pour les personnes qui ont besoin d'équiper leur logement ou de remplacer un appareil hors d'usage.

⇒ **5 bénéficiaires en 2024 pour un montant de 1 845€**

12 bénéficiaires – 7137€ en 2023

⇒ **Pour rendre cette aide plus opérante, la coopération transversale doit être activée (professionnels du domicile).**

H – Le Complément Mensuel de Ressources

Pour 2024, le CCAS a décidé la revalorisation du Complément Mensuel de Ressources, garantissant ainsi aux 229 personnes concernées des ressources mensuelles de 1210 € (1160 € en 2023). Le dernier seuil de pauvreté de référence s'élève à 1158 € (1128 € en 2023). Le versement mensuel peut aller jusqu'à 204 € pour les personnes en situation de handicap et 198 € pour les personnes âgées. Les 25 couples seniors ont complété leurs ressources jusqu'à 1815 € (1740 en 2023).

Complément Mensuel de Ressources		2019	2020	2021	2022	2023	2024
CMR Personnes Âgées	Bénéficiaires	144	145	146	169	166	172
	Coût CCAS	220 453€	219 135€	232 175€	294 188€	315 231€	294 833€
CMR Personnes en situation de Handicap	Bénéficiaires	92	96	100	120	107	107
	Coût CCAS	203 572€	185 964€	196 294€	228 345€	245 401€	238 748€
Total Bénéficiaires		236	241	246	289	273	279
COUT TOTAL pour le C.C.A.S.		424 025€	405 099€	428 469€	522 533€	671 007€	533 581€

⇒ En 2025, une réflexion sera menée sur le soutien financier pour les enfants bénéficiaires de l'AAEH

I – Les aides financières attribuées par le Conseil d'Administration

➡ **Une croissance des demandes accompagnée d'une diminution des montants accordés** : Le Conseil d'Administration attribue des aides financières individuelles qui répondent aux besoins non couverts par les dispositifs d'aides légales ou facultatives. Elles peuvent également intervenir en complémentarité d'autres financements sous couvert d'une demande des usagers auprès d'un travailleur social.

En 2024, **4 avances remboursables** (prêt à taux 0%) ont été proposées pour un montant de 4 100€ (2 en 2023 pour un montant de 2 229€).

AIDES FINANCIERES délibérées par le Conseil d'Administration						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de demandes	51	47	58	66	48	58
Aides attribuées	41	22	33	34	33	31
Orientation vers autres dispositifs			5	6	6	13
Refus / Ajournées	10	25	21	21	15	22
Montant total accordé	15 510€	6 588€	24 783€	16 109 €	19 886€	10 801€
Évolution des montants /N-1	- 7%	-42%	+376%	-34%	+23%	-46%
Thématique du besoin						
Habitation	31	18	29	20	21	27
Santé	4	2	3	4	12	5
Enfant	5	6	4	2	3	4
Impayés	11	20	16	20	6	15
Taxe	2	1	2	1	3	5
Mobilités	0	0	0	0	2	2

J - Les services de soutien à domicile

➔ Téléassistance

Depuis 2017, le CCAS a décidé la prise en charge intégrale et pour tous de l'abonnement de la téléassistance.

Le prestataire de téléassistance depuis 2023, VITARIS, a repris l'offre de sécurité 7/7 et 24/24 aux personnes isolées et fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap, accompagnant 457 usagers. Ce marché piloté par le Conseil départemental dispose d'options plus ciblées comme l'installation de boîte à clés sur le palier pour faciliter l'accès des professionnels au domicile des bénéficiaires les plus fragiles. Le CCAS reçoit chaque jour les comptes-rendus d'alertes et assure un suivi individualisé pour les personnes concernées.

➔ Livraison de repas à domicile

La restauration à domicile continue à développer la prestation en termes de qualité des repas et de choix des menus avec 158 bénéficiaires. La tarification, inchangée depuis 2017, a évolué en 2024 avec un tarif maximum de 9€ pour les personnes dont les ressources sont supérieures au revenu médian (1842€) tout en maintenant celui plancher à 3€ le repas (pour les bénéficiaires du CMR).

➔ Accueil de jour « Les quatre vents »

Le partenariat avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrée se poursuit dans la perspective de lutter contre les stéréotypes négatifs de la vie en établissement et faciliter ainsi le parcours résidentiel des personnes âgées. Ainsi, certains usagers de l'accueil de jour intègrent ensuite ce lieu de vie de manière apaisée, sereine et permanente.

La promotion, notamment lors de la Semaine Bleue, de l'accueil de jour comme solution d'accueil et de répit permet de soutenir son activité avec une fréquentation de 10 personnes. La collectivité poursuit la prise en charge financière pour les Charentonnais à hauteur de 65% pour les personnes imposables et de 85% pour les non-imposables.

SOUTIEN A DOMICILE		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prise en charge accueil de jour	Bénéficiaires	6	6		7	7	10
	Coût CCAS	6 950€	1 629€	0	3 429€	11 849€	11 147€
Restauration à domicile	Bénéficiaires	108	197	161	124	133	158
	<i>Nouvelles demandes</i>	37	88	31	44	48	
	Nombre de repas	17 544	25 824	19 774	19 404	21 038	22 501
	Coût CCAS	62 016€	81 990	57 076	61 382€	55 792€	82 742€
Téléassistance	Bénéficiaires	392	425	431	445	445	457
	Coût CCAS	36 800€	41 424	44 968	35 373€	42 734€	40 959€
COUT TOTAL pour le C.C.A.S.		105 766€	125 043€	102 044€	100 184€	110 375 €	134 848 €

Mobilité

Afin de **prévenir l'isolement lié aux difficultés de mobilité**, le bus-service a permis à 139 retraités de bénéficier de plus de 4 264 trajets tout au long de l'année.

BUS SERVICE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de Bénéficiaires	102	100	90	139	131	139
Nombre de trajets	NC	2540	2655	3038	3563	4264

BUS SERVICE	55-69 ans	70-80 ans	81-90 ans	+ de 91 ans	TOTAL
Répartition par âge	9	28	66	36	139
%	6,50 %	20 %	47,50 %	26 %	100 %

BUS SERVICE	Médical, médico-social, bien-être	Administratif	Restauration alimentaire	Festivités	Activités seniors
Motifs de déplacement	1762	226	1954	146	176
%	41 %	5 %	46,50 %	3.50 %	4%

La municipalité a acquis un nouveau véhicule électrique à la fin 2024 pour répondre notamment aux exigences écologiques mais également aux besoins des personnes à mobilité très réduite.

En complément des aides sociales légales ou facultatives, le CCAS de Charenton accompagne les publics pour répondre à leurs besoins

1 : La lutte contre la fracture numérique : un enjeu d'importance dans les années à venir

La lutte contre la fracture numérique vise à **réduire les inégalités d'accès au numérique**. Cette fracture peut se manifester de différentes manières selon les catégories sociales, l'âge ou le niveau d'éducation. L'objectif est de garantir un accès équitable à Internet, aux outils numériques et à la formation, afin de **permettre à tous les Charentonnais d'accéder à leurs droits, mais aussi plus largement à l'outil**.

Pour ce faire, le C.C.A.S. met à disposition une borne numérique à l'accueil du Centre Alexandre Portier.

Deux des 5 agents d'accueil sont également « conseillers numériques », en appui pour aider les publics et favoriser l'autonomie numérique quand cela est possible.



En effet, la lutte contre la fracture numérique est un enjeu crucial pour l'accès aux droits des Charentonnais face aux nombreuses démarches administratives, sociales et juridiques qui se font désormais uniquement en ligne.

⇒ **La réflexion pour 2025 s'articule donc autour de trois axes :**

- + *L'accompagnement vers le numérique des usagers par des référents dédiés (ateliers et accompagnements individuels)*
- + *La simplification des démarches (inscriptions en ligne simple en s'appuyant sur les droits légaux afin d'éviter de solliciter de nouveaux documents administratifs).*
- + *La poursuite de la dématérialisation de la transmission des aides (MDPH)*

2 : Les permanences au Centre Alexandre Portier pour développer l'« Aller vers »

Des permanences sociales sont proposées au sein du Centre Alexandre Portier pour soutenir les Charentonnais :

Les mercredis après-midi, des bénévoles de l'Association des Familles de Charenton (AFC) assurent des missions d'**écrivains publics**. Ils aident des personnes qui ont des difficultés à s'exprimer par écrit à rédiger ou à corriger leurs courriers administratifs. Ils favorisent ainsi l'accès aux droits des publics empêchés par une mauvaise maîtrise de la langue française.

Les travailleurs sociaux de l'EDS reçoivent les Charentonnais qui sont confrontés à des difficultés d'ordre social, économique ou personnel en proposant écoute, soutien, orientation, évaluation, médiation et accompagnement.

La permanence départementale (188 usagers reçus) est un service d'accueil et de proximité proposé par le Conseil départemental du Val-de-Marne, qui vise à accompagner chaque mardi après-midi les usagers et à faciliter leurs démarches auprès du Département (forfait transport Améthyste, remboursement Imagine R, aide énergie, demande de place en crèche départementale etc..).

L'intervenante sociale en commissariat accueille, conseille et oriente les personnes victimes de violences conjugales ou intra-familiales, aide à la gestion des conflits familiaux, joue un rôle clé de médiation entre les forces de l'ordre et les personnes en situation de vulnérabilité, intervient en prévention et en sortie des gardes à vue.

Depuis 2022, un partenariat entre l'Etat, le commissariat de Charenton-le-Pont, la CAF et les Villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice finance ce **poste d'Intervenant Social en Commissariat** dédié à l'accueil et l'orientation des victimes de violences conjugales et intra-familiales avec **3 demi-journées de permanence au Centre Portier**.

Elle collabore ainsi étroitement avec les forces de l'ordre pour garantir un traitement respectueux des personnes vulnérables, tout en les aidant à accéder à des solutions durables à leurs problématiques sociales.

216 situations traitées en 2024 con/ 212 en 2023.

3 : Le soutien à la parentalité, diversité des actions pour toucher tous les parents

Le CCAS continue de renforcer son action à destination des familles. Le recrutement d'une animatrice parentalité en complémentarité de la coordinatrice parentalité participe aux déploiements d'actions nouvelles qui répondent aux besoins actuels et futurs des parents.

En 2024, avec **l'ouverture de la Parent'aise**, Charenton se dote d'un nouveau lieu dédié à la rencontre entre enfants, parents et professionnels offrant divers services pour soutenir les familles dans leur rôle éducatif et leur bien-être, en particulier pendant les moments de défis ou de transition. La Parent'aise propose ainsi des informations pratiques, des ateliers, des rencontres entre parents, des conseils en psychologie, ainsi que des activités pour les enfants avec leurs parents. Ouvert à tous les enfants de moins de 7 ans accompagnés d'un parent ou adulte référent (grands-parents, parents...), l'accès est libre et sans inscription au préalable. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Mettre à disposition des jeux constituant des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants
- Préparer l'enfant à la vie en collectivité
- Favoriser les échanges entre parents aux étapes importantes de la vie de l'enfant
- Délivrer conseils et informations sur l'éducation et la santé des enfants

Près de 200 enfants et 190 parents ont fréquenté la structure en 2024.

Labélisée « **Lieu ressources parentalité** » et « **Maison des 1000 jours** », la Ville dispose désormais d'une planification annuelle qui vise à améliorer l'expérience parentale. Dans ce cadre, plusieurs actions sont proposées aux familles avec :

- Des permanences dédiées à la parentalité :

→ **Le Point information familles** qui permet d'informer et orienter les familles :

24 rencontres au Centre Alexandre Portier en 2024 (27 en 2023) – Thématiques : Difficultés psychologiques, informations administratives et juridiques, problématiques familiales (conflit, séparation).

61 personnes rencontrées à la Parent'aise (29 adultes et 32 enfants) - Thématiques : alimentation, développement de l'enfant, sommeil.

→ **La Médiation familiale** avec l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) propose aux couples d'échanger avec un médiateur familial neutre et impartial afin de tenter de mieux communiquer, mieux se comprendre en trouvant des solutions amiables à leurs différends, notamment en cas de séparation, de divorce, ou de tensions familiales. L'objectif est de préserver les relations familiales et d'éviter l'escalade des conflits, en particulier lorsque des décisions importantes doivent être prises, comme la garde des enfants, la répartition des biens ou l'organisation de la vie familiale. Ce processus est souvent utilisé pour éviter d'aller devant un tribunal et il peut permettre de reconstruire la communication au sein de la famille. 24 entretiens se sont déroulés en 2024.

- Des actions spécifiques :

→ L'achat de couches (environ 1000€) : Afin de soutenir les familles en difficulté, la ville de Charenton subventionne l'achat de couche pour bébé en direction des bénéficiaires de l'épicerie solidaire « Au Petit Plus ». En effet, les couches restent un budget important pour les familles et les dons à l'épicerie concernent rarement les couches pour les bébés les plus grands.

→ Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) vise à soutenir des enfants et leurs parents pour favoriser la réussite scolaire, particulièrement ceux rencontrant des difficultés. A Charenton, le CLAS est abordé sous l'angle du jeu. Les parents sont pleinement associés à la démarche.

- Des rencontres régulières et variées qui s'adressent à un public large autour de thématiques d'éducation :

→ **8 groupes thématiques d'échanges et d'entraide** entre parents ont concerné environ 60 parents avec les thématiques suivantes : diversification alimentaire, équilibre alimentaire du jeune enfant, portage physiologique, reprise du travail, poursuivre ou arrêter l'allaitement, sommeil de l'enfant, hygiène bucco-dentaire de l'enfant et perturbateurs endocriniens

→ **30 ateliers parents-enfants** (180 enfants et 160 adultes) autour d'activités et de jeux partagés (transvasement, éveil musical, manipulation...)

→ **2 Ciné-débat** : « Préparons demain » animé par Maud Alejandro autour du film « Tous dehors » avec 50 personnes et « Comment résister aux écrans ? » par l'association « lève les yeux » avec 70 personnes

→ **3 Conférences** : les manifestations d'agressivité du jeune enfant » par Héloïse Junier le 28 mai avec 110 parents - « Nos enfants, nos ados face au monde d'aujourd'hui » animée par Isabelle Filliozat le 16 novembre avec 300 familles - Table ronde sur l'autisme 26 novembre 2025 avec la participation de l'Autisme en Ile de France et le village des enfants extraordinaires avec 60 parents.

→ **Un Théâtre Forum** qui invite les spectateurs à intervenir directement dans le cours d'une scène afin d'en imaginer l'issue (mise en situation et débat) : le 6 décembre avec le théâtre de l'opprimé « Parents imparfaits » (85 personnes)

→ **2 bébés concerts** (330 parents et 450 enfants) en relation avec la Petite Enfance et le théâtre

→ **2 soirées jeux** avec le service jeunesse (92 sur le thème de l'inclusion et 103 participants sur le thème du sport)

→ **11 réunions d'information sur les modes de garde** (100 parents participants pour 342 naissances en 2024)

⇒ En 2025, un nouveau projet autour de l'accompagnement global du parcours périnatal sera mis en place ainsi qu'un groupe d'échanges entre aidants d'enfants présentant des troubles autistiques.

4 : L'accompagnement spécifique des publics fragilisés par l'âge, la maladie, le handicap

1- Le Sport sur ordonnance, Sport-Santé

Le dispositif sport sur ordonnance s'appuie sur des intervenants, tous diplômés en Activité Physique Adaptée (APA) et sur plusieurs modes d'intervention :

- L'association partenaire VIACTI qui a assuré 50 séances pour un total de 100 heures ayant représenté un coût de 2695 €
- 2 éducateurs APA en auto-entrepreneurs, avec un total de 84 séances
- Une intervenante master APA en stage long au CCAS

Le dispositif compte 35 participants répartis dans 7 créneaux sur la semaine. Une journée passerelle a été organisée au mois d'avril pour faciliter l'orientation des participants du dispositif sport sur ordonnance vers les associations sportives locales à la fin du programme. Ainsi, 10 d'entre eux ont intégré des activités seniors ou associatives en Septembre 2024 permettant d'atteindre l'objectif de favoriser l'autonomie et l'intégration dans le droit commun des bénéficiaires sortant du dispositif.

Le créneau adulte continue à rencontrer le succès attendu alors que le créneau adolescent éprouve toujours des difficultés à se développer. Plusieurs actions sont envisagées auprès du collège la Cerisaie pour promouvoir le dispositif auprès du jeune public.

⇒ 2025 : Déploiement du dispositif à destination des enfants souffrant d'une ALD ou en obésité

2- Les activités seniors : une fréquentation en augmentation constante depuis la crise sanitaire

➡ Les activités ont rencontré un franc succès avec 998 inscriptions (831 en 2023). Les cours d'aquagym sont toujours très sollicités. Face à cette demande, le service n'a malheureusement pas pu donner satisfaction à l'ensemble des retraités. Pour information 62 personnes sont inscrites en listes d'attente (44 pour une activité nautique).

Le service Seniors poursuit son partenariat avec l'Université Inter Ages. L'association a pu présenter, comme en 2023, ses activités lors du Forum des associations au mois de septembre et a animé une conférence lors de la Semaine Bleue du mois d'octobre.

	Nombre d'activités	Nombre de créneaux	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR	Personnes en liste d'attente
2018	17	31	625	385	187	1	0
2019	18	33	730	459	212	3	22
2020	20	35	586	473	168	5	13
2021	22	32	603	573	196	0	0
2022	21	33	748	491	131	1	27
2023	19	35	857	494	332	6	67
2024	21	39	998	598	328	3	62

3 - Les voyages seniors

Le Service poursuit le développement de ses activités. Ainsi, en 2024, deux séjours ont permis à 55 personnes de partir en vacances, le premier séjour de 7 jours/6 nuits au château de la Plinguetière (44) et le second de 5 jours / 4 nuits au domaine de la Saulaie (37).

4- Les festivités seniors

La cérémonie des vœux qui s'est déroulée au T2R a réuni 916 seniors (457 à la première séance et 459 à la seconde). Le thème du spectacle était : « Disco Night Fever le meilleur des années 80 »

Le banquet de Monsieur le Maire au Moulin Brûlé de Maisons-Alfort a rassemblé 1024 personnes en 2024 contre 927 en 2023.

La Semaine Bleue a accueilli plus de 900 retraités autour de seize événements, intégrant à l'organisation les associations de retraités charentonnais.

5- Les sorties

Tout au long de l'année, les sorties et festivités proposées dépassent le millier d'inscriptions.

Il est à noter l'organisation de deux sorties spécifiques à destination de publics fragilisés, l'une au parc de Thoiry durant la semaine Bleue et l'autre à Paris, à l'occasion des illuminations, les deux, en collaboration avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrées, l'AIDAPAC, l'association « les Petits frères des pauvres » et le Pôle Seniors (32 personnes y ont participé).

Le nouveau programme estival « Tous au club seniors » a rassemblé 151 participants (529 inscriptions) et les sorties d'été 532 retraités (742 inscriptions) contre 129 retraités différents pour 323 participations en 2023.

	Nombre de sorties et repas	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR
2018	18	1092	495	161	10
2019	24	1744	675	291	23
2020	0	0	0	0	0
2021	23	834	550	169	0
2022	13	1018	592	140	14
2023	17	1471	662	200	28
2024	16	1205	844	198	19

6 – Plan Bleu et canicule

Plan bleu et personnes fragilisées

Le plan canicule, comptabilisant 341 inscrits sur le registre des personnes vulnérables, est mobilisé dès le mois de juin pour toute la période estivale. Les usagers ont été appelés à chaque épisode de fortes chaleurs en lien avec les partenaires habituels de la coordination gérontologique (Aidapac, Clapa, Idel santé, Espace Autonomie, etc...).

C'est également l'occasion de renforcer les inscriptions des personnes repérées au service de la téléalarme, en collaboration avec le Conseil Départemental qui en assure la gratuité pendant l'été quand le CCAS le prend en charge toute l'année.

En complément des aides et de l'accompagnement des publics Le CCAS développe le pouvoir d'agir du territoire

1 – La participation des retraités avec le Conseil des Seniors

L'assemblée plénière du mois de mars a permis aux commissions du Conseil des seniors de présenter leurs travaux en cours.

Ainsi, la commission « Cadre de vie, logement et mobilité » poursuit plusieurs pistes de travail sur le périmètre d'intervention du Bus service, la cartographie des bancs pour favoriser la mobilité des personnes âgées et l'adaptation du logement liée au vieillissement des aînés.

La commission « Culture, sport, loisirs et liens intergénérationnels » a participé au Projet éducatif territorial pour apporter un regard intergénérationnel sur cette thématique et porte une réflexion sur la transition numérique pour lutter contre l'illectronisme. Cette commission contribue également à la promotion du programme les « Ambassadeurs du T2R » pour favoriser l'accès des personnes âgées au théâtre notamment pour les représentations en soirée.

Une réflexion trans-commission avec la Commission « Santé, accompagnement et inclusion de la vie locale » est engagée sur la cohabitation intergénérationnelle pour lutter contre l'isolement social et la crise du logement rencontrée notamment par les jeunes.

La Commission « Santé, accompagnement et inclusion de la vie locale » a élaboré un dispositif de solidarité citoyenne appelé « Voisins bienveillants et attentifs ». Cette démarche réside notamment dans l'idée selon laquelle l'attention aux autres est l'affaire de tous, notamment par le repérage, l'anticipation et la prévention des situations sensibles.

2 – Les coordinations thématiques : situations complexes et complémentarités d'action

Les coordinations gérontologiques ont historiquement permis aux professionnels du territoire d'échanger sur des situations individuelles complexes pour proposer des solutions de vie adaptées aux situations des aînés fragilisés par l'âge, la maladie, la dépendance ou l'isolement.

Les coordinations gérontologiques impliquent la collaboration entre les partenaires de santé (médecins, infirmiers, psychologues, hôpitaux, etc...), des services sociaux, des établissements médico-sociaux spécialisés (résidence autonomie, EHPAD, etc.) et des associations notamment. L'objectif est de favoriser une approche globale et personnalisée, prenant en compte la santé physique, mentale et sociale des personnes âgées afin de garantir leur autonomie et leur qualité de vie.

En 2024, l'analyse collective des pratiques professionnelles reste un objectif majeur des coordinations. Elle permet de mieux comprendre les enjeux, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration du territoire, et de promouvoir une meilleure qualité d'accompagnement, d'intervention ou de service par la mise en place de stratégies partagées entre les intervenants. La finalité étant ainsi de parvenir à une réponse adaptée aux besoins des seniors dépendants.

Les coordinations en 2024 :

- + La coordination gérontologique ⇒ 2
- + La cellule des situations complexes ⇒ 2
- + La coordination sans abrisme ⇒ 2

3 - Le Conseil Local de Santé Mentale

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination entre les élus, les acteurs de la psychiatrie, les représentations des usagers et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et de mettre en œuvre les politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des habitants. Charenton-le-Pont s'est associée avec Saint-Mandé et Saint-Maurice pour le créer en 2017. Saint-Mandé a quitté le CLSM en 2023.

Le CLSM a poursuivi sa dynamique de fonctionnement sous l'impulsion de la chargée de mission Santé / Handicap qui en assure à mi-temps la coordination. Ainsi, à l'issue de l'assemblée plénière de novembre 2023, plusieurs groupes de travail ont été créés pour mener une réflexion tout au long de l'année 2024 sur les thématiques suivantes :

- Logement
- Partenariat et communication
- Sport et Santé Mentale
- Santé mentale et jeunesse

Une action de formation sur les premiers secours en santé mentale destinée spécifiquement aux élus des collectivités territoriales s'est déroulée en 2024.

Enfin, pour la première fois, le CLSM a assuré la coordination de la Semaine d'Information de la Santé Mentale sur le territoire dont le thème était « En Mouvement pour ma santé Mentale » qui s'est tenue du 7 au 20 octobre 2024.

3- L'organisation territoriale de la Santé

En relation avec les villes de Saint-Maurice et de Maisons-Alfort, la collectivité continue de soutenir la démarche de création, par plusieurs professionnels de santé d'une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé** (CPTS) dénommée « **Trois comme Une** » qui a vu sa première assemblée plénière se tenir à l'été 2024.

Le soutien de la ville dans la création du Pôle médical Gravelle s'est poursuivi en 2024 afin de développer l'offre médicale du territoire charentonnais. L'ouverture est prévue début mars. Le pôle accueillera radiologues, pédiatres, endocrinologue et médecins généralistes dont certains avec une orientation gynécologie et médecine du sport.

⇒ ***En 2025, la réflexion sur l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé sera poursuivie avec la mise en place d'une aide à la primo-installation***

Enfin, Un Forum santé s'est tenu au mois de novembre actant le lancement de la mutuelle « Ile-de-France mutuelle santé » portée par la Région sur le territoire charentonnais. Cet événement a également été l'occasion pour plus d'une centaine de visiteurs de questionner les acteurs de la prévention et de la santé présents sur place. L'action de prévention bucco-dentaire, en partenariat avec le Bus Dentaire du Samu Social et de l'Union française de la santé bucco-dentaire, a recensé 29 personnes dont 6 enfants sur les thématiques l'accès aux droits et aux soins ainsi qu'au dépistage bucco-dentaire.

⇒ ***En 2025, lancement du Pass'Mutuelle destiné aux familles monoparentales, aux auto-entrepreneurs, aux étudiants et aux nouveaux retraités.***

La Commission HandicapS s'est réunie deux fois en 2024. La commission ERP5 a notamment œuvré à l'étude d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics du projet Charenton / Bercy en plus des demandes de permis de construire ou travaux pour les établissements recevant du public.

En 2024, la sous-commission « sensibilisation » a organisé un groupe de travail multi-partenarial autour des troubles autistiques. Une table ronde nocturne sur la thématique de l'autisme est venue conclure l'année 2024 comptabilisant une cinquantaine de participants. Cette action a notamment permis d'identifier le besoin d'un espace de répit et d'échange pour les parents aidants d'enfants en situation de handicaps.

La convention de partenariat et financière a été renouvelée avec « **Le village des enfants extraordinaires** », situé à Saint-Maur-des-Fossés, pour faciliter l'accueil d'enfants charentonnais majoritairement non scolarisés ou non admis en instituts spécialisés. La structure a accueilli 5 enfants charentonnais en 2024 pour un coût de 7500 euros. Le renouvellement de cette convention a été également l'occasion d'intégrer une journée de sensibilisation pour les enfants fréquentant les ALSH de la ville en passant une journée dans ce village.

9 classes de CM1 des 5 écoles élémentaires de Charenton ont pu bénéficier des actions de sensibilisation au handicap avec l'association ODAAS pour un coût de 2400 euros.

- ⇒ **En 2025, mettre en place un diagnostic d'usage de l'accessibilité des bâtiments et jardins communaux à travers des balades urbaines ;**
- ⇒ **Construire un groupe d'échanges entre aidants d'enfants présentant des troubles autistiques.**

5 - Le Soutien aux partenaires du maintien à domicile

Considérant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signée en 2021 entre le CCAS et l'Aidapac et la convention financière 2024/2025, une subvention de 171 000 € a été validée avec un versement en 2024 de 111 500 € du fait de 59 500 euros non-utilisés en 2024. Ce soutien annuel aux actions du Service d'Aide A Domicile (SAAD) répond à 6 axes :

- Axe 1 : Amélioration de la qualité du service rendu aux Charentonnais
- Axe 2 : Amélioration des conditions de travail des professionnels
- Axe 3 : Dynamique territoriale
- Axe 4 : Aide aux aidants non-professionnels
- Axe 5 : Accès aux droits
- Axe 6 : Rapprochement CLAPA

Ce dernier axe prend toute sa valeur dans un contexte où la Loi prévoit l'obligation pour les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), d'élargir leurs prestations à l'aide à domicile.

- ⇒ **En 2025, soutenir la création du nouveau Service Autonomie à Domicile (SAD), qui permettra d'apporter une réponse coordonnée pour l'aide et les soins à domicile (Cure et Care).**

6 - Le Soutien aux partenaires de la lutte contre la précarité alimentaire

→ L'achat de couches (environ 1000€) : Afin de soutenir les familles en difficulté, la Ville de Charenton subventionne l'achat de couche pour bébé en direction des bénéficiaires de l'épicerie solidaire « Au Petit Plus ». En effet, les couches restent un budget important pour les familles et les dons à l'épicerie concernent rarement les couches pour les bébés les plus grands.

→ De même, le CCAS finance chaque semaine 6 paniers « bio » fourni par l'AMAP « côtés paniers » afin de permettre aux familles de consommer des légumes issus de l'agriculture biologique.

⇒ **2025 sera l'année de lancement de la seconde édition du Pass'Ô Vert prévoyant des ateliers cuisine avec les familles fréquentant l'épicerie solidaire « Au Petit Plus ».**